



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 02 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le lundi 02 mars, les membres du Conseil municipal de la Commune de CHAMBOURG-SUR-INDRE, se sont réunis à 19 heures salle du Conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 19 février 2020.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes SIARD Chantal, DERRE-GOY Véronique, Mme FRAUËL Françoise, GENDRE Dominique, BARRANGER Nathalie, CHOLIERE Christine,

Mrs COURAUD Laurent, BIHOUR Arnaud, VAILLANT Frédéric, ANTIGNY Frédéric, VUIDIBIO Maricheil, BIZARD Sébastien et COURAUD Damien.

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ :

Mme DERRE Véronique (pouvoir à DERRE-GOY Véronique),

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

Mr FOUASSIER Guillaume,

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur BIZARD Sébastien, est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 13 janvier 2020

R.A.S.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Rapports des Commissions

2-a Commissions « Bâtiments – voirie – cimetière » et « Urbanisme »

- *Délibération : Aliénation C.R. n° 23 – prix de vente du terrain suite au bornage*

Monsieur le Maire indique qu'il convient de fixer le prix définitif suite au bornage du CR n°23 et rappelle les coûts à recouvrir par l'acquéreur. La commission propose d'établir la vente au prix de 0.5€/m². Les charges de bornages, d'enquête publique et de publication restant à la charge de l'acquéreur.

Une délibération est prise à l'unanimité pour valider cette procédure.

- *Délibération : Approbation du tableau de classement des voies communales et chemins ruraux (SAFER)*

Au terme des travaux menés en collaboration avec les services de la S.A.F.E.R., Monsieur le Maire sollicite l'approbation du Conseil Municipal pour valider et entériner les modifications de voiries et chemins, ainsi que l'inventaire effectué. A ce jour, la commune compte 30km525m de voirie communale et 62km370m de chemins ruraux.

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver le classement des voies communales et chemins ruraux comme mentionné ci-dessus.

- *Délibération : Cimetière (fin de reprise des concessions et destruction – évacuation des caveaux)*

La première tranche des reprises des concessions est en courant d'achèvement. Il reste sur cette tranche encore 8 concessions à reprendre et 19 caveaux à détruire. Cette première tranche devrait se finaliser la semaine prochaine. Comme convenu lors du lancement de ces travaux, Monsieur le Maire signale que la seconde tranche

des travaux engagés doit être menée à son terme, Par conséquent, la commission propose la délibération suivante : Inscription au budget 2020 de 20 000€ pour travaux de la seconde tranche.

Une délibération est prise à l'unanimité pour engager cette seconde phase et provisionner la somme de 20 000€ au budget 2020.

- *Délibération : Travaux école et choix de l'entreprise*

Monsieur le Maire explique les problèmes rencontrés au niveau du plancher du modulaire (poussissement du plancher et vide sanitaire insuffisant) et la nécessité de créer une fenêtre au niveau des sanitaires des maternelles. Suite à l'étude de la commission, il est proposé de retenir la société BV2I pour effectuer les travaux (entreprise la mieux disante), pour la somme de 11 030.76€ TTC. Ce prix comprend la reprise du sol avec une chappe en béton armé et un isolant, ainsi que l'ouverture et la pose d'une fenêtre dans les toilettes des PS/MS. Restera l'achat et la pose d'un revêtement dans le modulaire à prévoir.

Une délibération est prise à l'unanimité pour entériner ces travaux avec la société BV2I.

- *Délibération : Travaux logement F3 (maison médicale) et choix de l'entreprise*

Monsieur le Maire précise que le logement est vacant depuis le 10 février et que des travaux de rafraîchissement sont à prévoir pour la prochaine location. Suite à l'étude par la commission, la société HARTIS est retenue (entreprise la mieux disante) pour la somme de 7 132.88€ TTC, ce prix comprend la réfection des peintures et tapisseries en toiles de verre peintes.

Une délibération est prise à l'unanimité pour autoriser ces travaux dans les plus brefs délais et ainsi permettre de nouveau la location du logement.

- *Délibération : Réfection des deux courts de tennis et choix de l'entreprise*

Monsieur le Maire mentionne que la demande de subvention D.E.T.R. est réputée complète à ce jour. Ce dernier sollicite l'approbation du Conseil Municipal pour engager ces travaux sans attendre l'attribution de subvention, compte tenu de l'urgence à réaliser pour la poursuite de la saison sportive du T.T.C. Après étude de 3 devis émanant de sociétés différentes, la commission propose de retenir la société S.A.E. Tennis d'Aquitaine (entreprise la mieux disante) pour la somme de 48 876€ TTC.

Une délibération est prise à l'unanimité pour lancer ces travaux sans attendre la réponse de l'attribution de la subvention.

- *Délibération : Demandes de subventions D.R.A.C. / F.R.P.C.P. et petit patrimoine (Ponts Romains)*

Monsieur le Maire rappelle en substance ledit projet des « Ponts Romains » et informe les membres présents de l'étude de ce dossier par le Département fin avril en vue de l'attribution de subvention (FDSR). Cette étude par le département fait suite aux divers échanges que la municipalité a eu avec les élus départementaux. Afin de pouvoir avancer sur ce dossier, la commission propose la délibération suivante : Approbation des demandes de subventions (DRAC, CRST, FDSR, FRPCP) selon le plan de financement (cf budget prévisionnel). Le plan prévisionnel prévoit un taux de subvention sur le projet de 54.52% et un emprunt de 100 000€.

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver ces demandes de subventions selon le plan de financement établi et de déposer les dossiers voulus.

En parallèle, Monsieur le Maire nous informe que Monsieur Flamand achètera les arbres abattus sur le site. Précisons que ce dernier ne souhaite pas abattre par lui-même les arbres.

- *D.E.C.I.*

Monsieur le Maire indique que les travaux arrivent à terme et que le solde de la subvention D.E.T.R. est à percevoir dès facturation de ces derniers. En effet, les 2 zones avec bâches sont closes et les bâches seront posées dans la semaine. Les pompiers devront par la suite faire le remplissage de chacune.

- *Tuilerie*

Monsieur le Maire précise que l'entreprise retenue pour le remplacement du chauffage défectueux (2 ventilo-convecteurs et 2 convecteurs classiques) est l'entreprise BERDOT (entreprise la mieux disante) pour la somme de 4 682.50€ TTC. Les travaux sont commandés.

- *Qualiconsult*

Les vérifications périodiques ont eu lieu le mois dernier sur l'ensemble des bâtiments et lieux communaux. Quelques travaux sont engagés pour solutionner les quelques anomalies.

2-b Commission « Finances »

- *Délibération : Approbation du Compte de Gestion 2019*

Le compte de gestion, qui reprend l'ensemble des dépenses et recettes (investissement + fonctionnement) pour l'année 2019 est validé par la Trésorerie.

Une délibération est prise, à l'unanimité, pour approuver ce dernier en l'état.

- *Délibération : Approbation du Compte Administratif 2019*

Le compte administratif remonte les informations suivantes :

En fonctionnement, les dépenses s'établissent à 610 100.72€ pour des recettes à 804 587.89€.

En investissement, les dépenses s'établissent 319 613.40€ pour des recettes à 166 387.73€

Notons un reste à réaliser de 28 829.69€ de recette et de 97 040€ en dépense toujours sur ce même compte (investissement).

En l'absence de Monsieur le Maire, sorti comme prévu réglementairement, Madame SIARD (doyenne) propose le compte administratif au vote.

Une délibération est prise, à l'unanimité des membres présents, pour approuver celui-ci.

- *Délibération : Affectation du résultat 2019*

Compte tenu de tous ces éléments, la comptabilité permet de dégager un excédent cumulé de fonctionnement de 429 864.54 € et il apparaît un besoin de financement de l'investissement de 221 435.68 €.

La couverture de ce besoin de financement par affectation de l'excédent de fonctionnement 2019 permettra de reporter en fonctionnement 2019 la somme de 208 428.86 €.

Une délibération est prise, à l'unanimité, afin d'affecter le résultat de fonctionnement pour 208 428.86 €.

- *Présentation du budget primitif 2020*

Monsieur le Maire expose le budget 2020 (cf tableau) :

- FONCTIONNEMENT

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 946 305.86 €.

Cette somme couvre les dépenses obligatoires, remboursement des intérêts d'emprunts, charges de personnel mais aussi les dépenses nécessaires à la vie quotidienne de la commune.

En recettes, il est précisé que les taux d'imposition seront votés par la prochaine municipalité (hormis la taxe d'habitation suite à la réforme engagée par l'Etat).

- INVESTISSEMENT

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 809 905.37 €.

Aux différentes opérations, s'ajoutent notamment :

En dépenses :

- Le remboursement de la dette en capital pour 68 000.00 €

En recettes :

- Le FCTVA (reversement de la TVA sur investissement 2018) pour 27 000.00 €,

- L'affectation du résultat pour un montant de 221 435.68 €,
- Le virement de la section de fonctionnement pour 208 428.86 €,
- Un montant global de subventions attendues pour 150 368.00 €.

- *Délibération : Approbation du Budget Primitif 2020*

Le budget ainsi présenté en équilibre à 946 305.86 € pour la section de fonctionnement et à 809 905.37 € pour la section d'investissement est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Une délibération est prise à l'unanimité pour valider celui-ci en l'état.

- *Délibération : Groupement de commandes C.C.L.S.T. (défibrillateur externe)*

Monsieur le Maire informe les membres présents de l'évolution de la législation et explique la possibilité d'adhérer à ce groupement pour l'achat la maintenance et la pose de défibrillateur externe à des prix plus avantageux par le biais de la communauté de commune.

Une délibération est prise à l'unanimité pour valider cette adhésion.

2-c Commission « Vie associative – culture – communication – jeunesse »

Monsieur COURAUD Damien remercie tous les élus pour leur implication pendant ce mandat et expose les points suivants :

- *Subventions 2020 pour les associations*

Les dossiers de demande de subventions sont arrivés à la mairie et seront validés par la prochaine municipalité.

- *« On fait quoi ? »*

Nouvelle association (organisation de divertissements sur le territoire de la communauté de communes et sur le département). Créée le 21/10/2019 sur la commune. Nous notons maintenant la présence de plusieurs associations ayant des buts similaires sur le territoire communal et espérons que l'équilibre de chacune sera respecté.

- *Agenda*

Les différentes manifestations à venir sont communiquées et sont indiquées sur le site internet de la mairie, à savoir :

29/3, brocante du comité des fêtes, défilé du carnaval et « brûlage » de Monsieur Carnaval sur le stade.

4/4, Journée environnement en collaboration avec la commune d'Azay sur Indre.

5/4, Loto du RCVI.

19/4, Randonnée de l'APEC.

- *NACEL*

Le spectacle de Franck DUNAS n'a pas rencontré le succès espéré.

En revanche, le festival « jeune public » a accueilli un nombre conséquent de spectateurs, 1000 enfants sur l'ensemble du territoire, ce qui est une belle réussite !

2-d Commission « Scolaire »

Le second conseil d'école a eu lieu le 13 février 2020. Ce dernier a permis de faire le point sur les activités menées, comme l'exercice de sécurité, mais aussi sur celles qui sont prévues comme l'animation sécurité routière, ou encore sur le recyclage. A ce jour l'école compte 110 élèves, la prévision pour la rentrée 2020 est de 105 élèves.

Notons que l'animation sur le 100^{ème} jour aura lieu le 6/4 et que le marché de printemps organisée par l'APE aura lieu le 28/4.

Un erratum de l'inspection académique est parvenu en mairie suite au dernier conseil municipal précisant que seules les collectivités n'ayant pas encore adopté la semaine de 4 jours pouvaient solliciter cette dérogation.

- *Délibération : Création d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe au 1^{er} septembre 2020*

Monsieur le Maire indique qu'un agent de la collectivité remplit les conditions nécessaires pour solliciter une intégration directe sur ce grade et qu'il en exerce actuellement les missions (impact financier nul / même grille indiciaire).

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver la création de ce poste mais qu'il appartiendra à la nouvelle municipalité de le nommer.

2-e Commission « Affaires sociales »

La dernière réunion du C.C.A.S. s'est tenue le 27 février.

Mme Siard note la baisse du nombre de dossiers d'aides sociales depuis le début d'année.

3. Questions diverses

- *Bureau de vote pour les élections municipales du 15 mars 2020*

Monsieur le Maire sollicite les élus afin d'assurer la tenue du bureau de vote sur la journée.

- *Epidémie de Corona Virus*

Monsieur le Maire informe sur le fait que le DASEN a informé les écoles et parents d'élèves sur les règles d'hygiène et de la vie quotidienne à avoir contenu du développement de ce virus. Le personnel communal a aussi été informé.

- *Ordures ménagères*

Monsieur Frédéric Antigny soulève de problème de la régularité du ramassage des ordures ménagères depuis le 1^{er} Janvier. Il souligne aussi les écarts au code de la route vus lors des passages. Monsieur le Maire souligne que la communauté de commune et actuellement en discussion avec la COVED sur les problèmes rencontrés.

- *Passages à niveau*

Monsieur le maire informe que Réseau Ferré de France a effectué l'inspection des différents passages à niveaux de la commune et que ces derniers ne présentent pas d'irrégularité.

- *Commerce*

Boucherie, le dossier suivi par la Communauté de commune qui a plusieurs pistes à l'étude.

Date du prochain conseil municipal :

celui-ci est non déterminé à ce jour compte tenu des élections municipales à venir

Fin de séance à 21h15.